



# CARTE NATIONALE D'IDENTITE PERSONNE MINEURE RENOUVELLEMENT

## Bénéficiaire

Le renouvellement de la carte d'identité d'un mineur peut être demandé avant ou après sa date d'expiration.

Le mineur doit obligatoirement être présent au guichet lors du dépôt du dossier et accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère ou tuteur).

L'adulte doit présenter au guichet sa propre pièce d'identité.

## Démarches

### Où faire la demande ?

- À la Police Municipale des Saintes Maries de la Mer,

**Horaires d'accueil :** **Lundi-Vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h30**  
**Samedi matin de 09h00 à 11h30**

### Quelles sont les pièces à fournir ?

Si l'enfant possède déjà un [titre sécurisé](#), il n'y a pas lieu de fournir une nouvelle fois des documents liés à l'état civil, l'autorité parentale ou la nationalité française.

| L'ancienne carte d'identité est sécurisée (plastifiée)                         | L'ancienne carte d'identité est cartonnée mais l'enfant possède un passeport sécurisé | L'enfant possède seulement une carte d'identité cartonnée   |
|--|---|---|
| Formulaire de demande de carte d'identité (remis au guichet) complété et signé | Formulaire de demande de carte d'identité (remis au guichet) complété et signé        | Formulaire de demande de carte d'identité (remis au guichet) complété et signé  |
| Ancienne carte d'identité de l'enfant : original + photocopie                  | Ancienne carte d'identité de l'enfant : original + photocopie                         | Ancienne carte d'identité de l'enfant : original + photocopie   |
| 2 photos d'identité identiques et <a href="#">conformes aux normes</a>         | 2 photos d'identité identiques et <a href="#">conformes aux normes</a>                | 2 photos d'identité identiques et <a href="#">conformes aux normes</a>  |
| <a href="#">Justificatif de domicile</a> : original + photocopie               | <a href="#">Justificatif de domicile</a> : original + photocopie                      | <a href="#">Justificatif de domicile</a> : original + photocopie  |
| -  | Passeport de l'enfant : original + photocopie   | Acte de naissance (extrait avec filiation ou copie intégrale) de moins de 3 mois : original   |
| Pièce d'identité du parent demandeur : original + photocopie                   | Pièce d'identité du parent demandeur : original + photocopie                          | Pièce d'identité du parent demandeur : original + photocopie  |
| -  | -   | Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : un <a href="#">justificatif de nationalité française</a> : original + photocopie |

À savoir : si vous souhaitez que l'enfant utilise un nom d'usage (double-nom) qui ne figurait pas sur l'ancienne carte, d'autres documents peuvent être réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.

## Éléments à renseigner pour remplir le formulaire de demande de carte d'identité

Le formulaire de demande de carte d'identité cerfa n°12100\*02 vous est remis au guichet. C'est un formulaire cartonné qui ne peut pas être téléchargé. Les informations à indiquer sur l'original du formulaire sont les suivantes :

- Nom de famille
- Deuxième nom : c'est le nom utilisé dans la vie courante (nom d'usage) lorsqu'il diffère du nom de famille : double nom (nom de ses parents ou nom des deux époux accolés), nom de son époux ou nom de son épouse.
- Prénoms
- Taille
- Date et lieu de naissance
- Adresse
- Numéro de téléphone portable (si vous voulez être informé par texto de la fabrication de la carte)
- Nom et prénoms des parents
- Date et lieu de naissance des parents

## Coût

Gratuit

Si vous ne pouvez pas présenter votre ancienne carte, il s'agira d'une procédure différente ([perte](#) ou [vol](#)) et payante : 25 € en timbre fiscal.

## Retrait de la carte

### Délai d'obtention

La carte d'identité n'est pas fabriquée sur place et ne peut donc pas être délivrée immédiatement. Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. Par exemple, à l'approche des vacances d'été, les délais sont susceptibles d'augmenter de manière significative.

### Suivi de la fabrication

Vous pouvez :

- savoir où en est votre demande en utilisant le téléservice de suivi de demande, [en cliquant ici](#).
- et, si vous avez indiqué un numéro de mobile sur le formulaire, être alerté par SMS dès que la carte est disponible à la Police Municipale.

### Remise de la carte

La carte est remise au lieu de dépôt du dossier en échange de l'ancienne carte.

Elle doit être retirée dans un délai de 3 mois suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

## Durée de validité

10 ans